



MAIRIE DES TAILLADES

NOTE PREPARATOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE

SEANCE EN DATE DU 9 MARS 2020

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du mardi 3 mars 2020 à 18h30, le Conseil municipal, conformément à la loi, délibérera quel que soit le nombre des membres présents.

POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du Conseil municipal en date du 18 février 2020

Décisions de Mme le Maire

- 1- Finances – Approbation du compte administratif 2019 – Budget général
- 2- Finances – Approbation du compte administratif 2019 – Budget annexe Assainissement
- 3- Finances – Approbation du compte administratif 2019 – Budget annexe Baux commerciaux
- 4- Finances – Affectation du résultat 2019– Budget annexe Baux commerciaux
- 5- Finances – Affectation du résultat 2019 – Budget annexe Assainissement
- 6- Questions diverses

- Dates à retenir

**Aucune décision du Maire n'a été prise en application de l'article
L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales**

**QUESTION N° 1 – Finances – Approbation du Compte administratif
2019 – Budget général**

Annexe Q1

Rapporteur : M. Claude BADO, premier adjoint

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Le Conseil municipal doit délibérer sur le Compte administratif 2019, dressé par Mme le Maire, et désigner un président de séance :

Après avoir désigné M. Claude BADO, 1^{er} Adjoint, président de la séance ;

Hors la présence de Mme le Maire, il sera présenté le tableau ci-dessous synthétisant les opérations réalisées en 2019 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		295 815,51 €	104 870,17€			190 945,34 €
Opérations réelles de l'exercice	1 283 187,24 €	1 580 553,12 €	332 513,69 €	722 360,98 €		
Résultat de clôture		593 181,39€		284 977,12 €		878 158,51 €

**Le rapporteur entendu,
Le Conseil municipal sera invité à,
Après en avoir délibéré,**

DONNER acte de la présentation faite du Compte administratif 2019 de la commune ;

CONSTATER que les identités de valeurs sont identiques avec les indications du compte de gestion ;

VOTER et ARRETER les résultats définitifs du Compte administratif 2019 tel qu'il est résumé ci-dessus.

QUESTION N° 2 – Finances – Approbation du Compte administratif 2019 – Budget annexe assainissement

Annexe Q2

Rapporteur : M. Claude BADO, premier adjoint

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal doit délibérer sur le Compte administratif 2019 du budget annexe assainissement, dressé par Mme le Maire, et désigner un président de séance :

Après avoir désigné M. Claude BADO, 1^{er} Adjoint, président de la séance ;

Hors la présence de Mme le Maire, il sera présenté le tableau ci-dessous synthétisant les opérations réalisées en 2019 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		38 832,45€		235 137,11 €		273 969,56 €
Opérations réelles de l'exercice	40 411,67 €	109 864,61 €	136 758,31 €	78 935,28 €		
Résultat de clôture		108 285,39€		177 314,08 €		285 599,47 €

Le rapporteur entendu,

Le Conseil municipal sera invité à,

Après en avoir délibéré,

DONNER acte de la présentation faite du Compte administratif 2019 du budget assainissement ;

CONSTATER que les identités de valeurs sont identiques avec les indications du compte de gestion ;

VOTER et ARRETER les résultats définitifs du Compte administratif 2019 du budget annexe assainissement, tel qu'il est résumé ci-dessus.

QUESTION N° 3 – Finances – Approbation du Compte administratif 2019 du budget annexe Baux commerciaux

Annexe Q3

Rapporteur : M. Claude BADOUC, premier adjoint

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le Conseil municipal doit délibérer sur le Compte administratif 2019 du budget annexe des baux commerciaux, dressé par Mme le Maire, et désigner un président de séance :

Après avoir désigné M. Claude BADOUC, 1^{er} Adjoint, président de la séance ;

Hors la présence de Mme le Maire, il sera présenté le tableau ci-dessous synthétisant les opérations réalisées entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2019 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		60 383,22€				
Opérations réelles de l'exercice	60 383,22 €	46 120,30 €	0 €	0 €		
Résultat de clôture		46 120,30€		0 €		46 120,30 €

Il est rappelé au Conseil municipal que la section d'investissement ne laisse pas apparaître de restes à réaliser.

**Le rapporteur entendu,
Le Conseil municipal sera invité à,
Après en avoir délibéré,**

DONNER acte de la présentation faite du Compte administratif 2019 du budget annexe des baux commerciaux ;

CONSTATER que les identités de valeurs sont identiques avec les indications du compte de gestion ;

VOTER et ARRETER les résultats définitifs du Compte administratif 2019 du budget annexe des baux commerciaux, tel qu'il est résumé ci-dessus.

QUESTION N° 4 – Finances – Affectation résultat 2019 Budget annexe Baux commerciaux

Rapporteur : M. Claude BADOUC – premier adjoint

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les résultats des opérations de 2019 tels que synthétisés ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat de clôture		46 120,30 €	0 €			46 120,30 €

Considérant l'excédent global de 46 120,30 € ;

Considérant la délibération n°55-2019 en date du 9 septembre 2019 relative à la clôture du budget annexe Baux commerciaux ;

**Le rapporteur entendu,
Le Conseil municipal sera invité à,
Après en avoir délibéré,**

RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;

VOTER et ARRETER l'affectation du résultat 2019 tel que ci-dessous :

Considérant l'excédent de 46 120,30 € au compte 002 excédent de
fonctionnement, décide d'affecter les 46 120,30 € fonctionnement reporté sur le budget
sommes de 46 120,30 € primitif du budget général 2020

QUESTION N° 5 – Finances – Affectation résultat 2019 Budget annexe Assainissement

Rapporteur : M. Claude BADOUC – premier adjoint

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant les résultats des opérations de 2019 tels que synthétisés ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat de clôture		108 285,39 €		177 314,08 €		285 599,47 €

Considérant l'excédent global de 285 599,47 € ;

Considérant la délibération n°78-2019 en date du 16 décembre 2019 portant sur la dissolution du budget annexe assainissement suite au transfert, à titre obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2020, de l'exercice des compétences Eau et Assainissement au profit de la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse

**Le rapporteur entendu,
Le Conseil municipal sera invité à,
Après en avoir délibéré,**

RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;

VOTER et ARRETER l'affectation du résultat 2019 tel que ci-dessous :

108 285,39 €	au compte 002 excédent de fonctionnement reporté sur le budget primitif général de la commune 2020
---------------------	--

177 169,98 €	au compte 001 excédent d'investissement reporté sur le budget primitif général de la commune 2020
---------------------	---

QUESTION N° 6 – Questions diverses

1. Dates à retenir